



Mémoire : Statistiques déclarées par la police sur les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu

*Présenté au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de
la Chambre des communes*

Le 10 février 2022

Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des
collectivités

Statistique Canada

INTRODUCTION

Le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités (CCSJSC), une division de Statistique Canada, est chargé de fournir des renseignements à la communauté juridique et au public sur la nature et l'ampleur du crime et de la victimisation et sur l'administration de la justice pénale et civile au Canada. La gouvernance pour la production de cette information, par l'intermédiaire de la collecte de données nationales et de l'établissement de rapports, est assurée par l'Entreprise nationale relative à la statistique juridique (ENRSJ). L'ENRSJ est une collaboration entre les sous-ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de la justice et de la sécurité publique au Canada et le statisticien en chef du Canada.

Il est important de noter que les données incluses tout au long de cette présentation ne comprennent que les incidents qui atteignent le seuil d'une infraction criminelle au sens du *Code criminel* du Canada et qui ont été signalés par la police.

Disponibilité des données propres à l'utilisation criminelle des armes à feu

Statistique Canada recueille des données sur tous les crimes signalés à la police au moyen du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) et de l'Enquête sur les homicides. On en trouve un bref exposé ci-dessous.

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme DUC recueille des dossiers administratifs auprès des services de police. Une gamme de renseignements liés aux armes à feu est recueillie dans le cadre du Programme DUC, notamment : les infractions au *Code criminel* propres aux armes à feu, si une arme à feu est présente lors de la perpétration d'une infraction violente et si une victime a subi une blessure causée par une arme à feu. Voici les détails précis recueillis dans le cadre du Programme DUC par les services de police.

Arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire : indique l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire ayant été jugée pertinente par la police lors de la perpétration d'un crime violent, peu importe si l'arme a été utilisée ou non et si une victime a été impliquée ou non. De tous les types d'armes, le Programme DUC classe les armes à feu comme étant les plus dangereuses, et leur présence sera donc toujours saisie dans le Programme DUC. « Sur les lieux de l'affaire » est défini comme le fait d'avoir été soit utilisé contre une victime et causant une blessure, utilisé contre une victime sans causer de blessure (p. ex. comme une menace) ou était présent pendant l'infraction, mais n'a pas été utilisé de quelque façon que ce soit.

Arme ayant causé les blessures : indique le type d'arme utilisé lors de la perpétration d'une infraction avec violence si la victime a subi une blessure corporelle.

L'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire pourrait être différente de l'arme ayant causé les blessures si plusieurs armes étaient impliquées.

L'Enquête sur les homicides

L'Enquête sur les homicides est une enquête distincte dans le cadre de laquelle chaque service de police au Canada présente des données sur chaque homicide au Canada, y compris les caractéristiques des incidents, les victimes et les personnes accusées ou les suspects contre qui on peut porter des accusations. La portée de l'enquête couvre les affaires de meurtre au premier et au deuxième degré, d'homicide involontaire coupable et d'infanticide. L'Enquête sur les homicides recueille des renseignements détaillés sur les armes à feu dans les affaires où l'arme à feu est la cause de décès, notamment : l'arme à feu a-t-elle été récupérée; le statut de propriété de l'arme à feu; l'arme à feu était-elle enregistrée; et la classification de l'arme identifiée. L'enquête a fait l'objet d'un remaniement en 2019 afin d'améliorer la qualité des données et la pertinence. De nouvelles questions sur les armes à feu ont été ajoutées pour répondre à d'autres besoins en matière de données, notamment : si l'accusé était en possession légale de l'arme à feu; le statut d'une arme à feu possédée illégalement (p. ex. volée, perdue ou disparue); le mécanisme et la longueur du canon de l'arme à feu; si l'arme à feu a fait l'objet d'une demande de dépistage; et l'origine de l'arme à feu (c.-à-d. si elle provient du Canada ou de l'étranger). Les données pour certains de ces sujets sont sujettes à des niveaux plus élevés d'inconnus ou de non-réponse et comprennent des mises en garde concernant la fiabilité.

Tendances en matière de crimes violents liés aux armes à feu au Canada, 2009 à 2020

Comme on l'a constaté historiquement, les infractions violentes au *Code criminel* en 2020 représentaient environ un cinquième des crimes qui ont été signalés à la police. Les crimes violents liés aux armes à feu représentent généralement moins de 3 % des crimes violents déclarés par la police au Canada; néanmoins, leurs répercussions émotionnelles et physiques sur les victimes, les familles et les collectivités sont considérables. De plus, les taux de violence liée aux armes à feu ont augmenté au cours des dernières années.

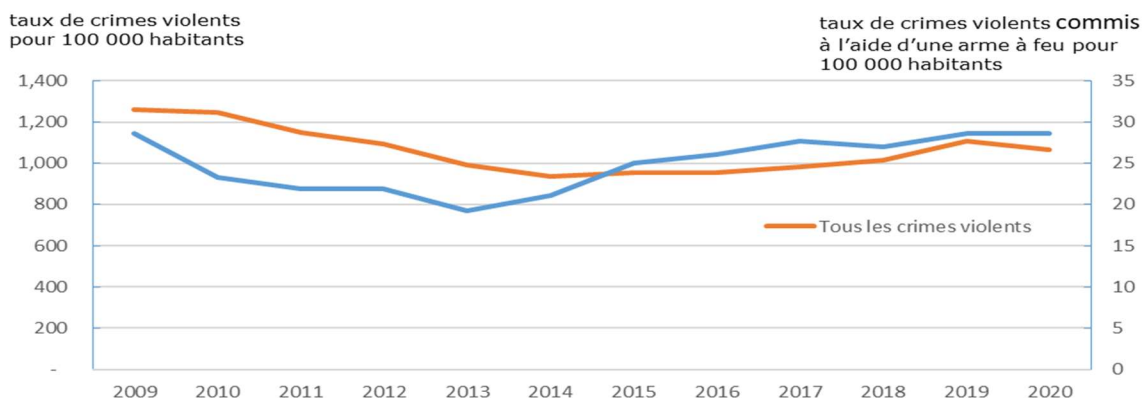
Pour la majorité de l'analyse qui suit, les crimes violents liés aux armes à feu désignent les crimes violents pour lesquels la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire était une arme à feu et pour lesquels la police a jugé que la présence de l'arme à feu était pertinente à l'incident. Il convient de noter que pour qu'un incident soit considéré comme lié aux armes à feu, la présence d'une arme à feu n'est requise que lors de la perpétration de l'infraction, mais pas nécessairement son utilisation¹.

Les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu ont augmenté depuis 2013, et une forte hausse a été observée en 2015

De 2009 à 2013, le taux de victimes de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada a diminué, suivant une tendance semblable pour les crimes violents en général. Cependant, les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu ont commencé à augmenter en 2014, avec la plus forte augmentation documentée de 2014 à 2015.

On a constaté que le taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu au Canada était 20 % plus élevé au cours des six années de la période 2015 à 2020 qu'au cours des six années précédentes (de 2009 à 2014).

Graphique 1
Tendances en matière de crimes violents et de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu, 2009 à 2020



Note : Les crimes commis à l'aide d'une arme à feu sont définis comme les victimes de crimes violents signalés par la police dans des incidents impliquant une arme à feu. Exclut le Québec en raison d'une grande proportion de cas où l'arme la plus grave présente a été déclarée comme étant inconnue. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à l'aide des estimations démographiques révisées du 1^{er} juillet de Statistique Canada, Centre de démographie.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité communautaire, fichier de tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu sont les plus élevés en Saskatchewan, au Manitoba et dans les territoires

Comme pour les crimes violents en général, les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu en 2020 étaient les plus élevés en Saskatchewan, au Manitoba et dans les territoires. Les taux élevés de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu en Saskatchewan et au Manitoba étaient principalement attribuables aux taux élevés de cas de vols qualifiés et de voies de fait majeures lors desquelles une arme à feu était présenteⁱⁱ. Parmi les provinces, la Saskatchewan a déclaré le deuxième taux combiné le plus élevé d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu et de tentatives de meurtre en 2020 (arrivant deuxième après la Nouvelle-Écosse, où le taux élevé était attribuable à la fusillade de masse qui a eu lieu en avril 2020)ⁱⁱⁱ.

Des taux élevés de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu peuvent être le reflet des taux de violence élevés en général. Les provinces où la proportion de crimes violents liés aux armes à feu était la plus élevée étaient la Saskatchewan (3,9 %), l'Alberta (3,4 %) et l'Ontario (3,2 %). C'était également le cas dans les grandes villes^{iv}. Comme en 2019, les régions métropolitaines de recensement (RMR) ayant les taux les plus élevés de crimes violents liés aux armes à feu en 2020 étaient Regina, Brantford, Winnipeg et Saskatoon.

Région géographique	2009 à 2014	2015 à 2020	2019		2020		Variation du taux entre 2009 à 2014 et 2015 à 2020	Variation du taux 2019 à 2020
Canada	taux moyen ¹	taux moyen ¹	nombre	taux ²	nombre	taux ²	pourcentage	
Régions urbaines	23	27	8,256	29	8,344	29	20	0
Régions rurales du Sud	22	26	6,699	27	6,617	27	17	-2
Régions rurales du Nord	17	23	875	25	1,001	28	32	14
Terre-Neuve-et-Labrador	53	76	682	81	726	86	42	6
Régions urbaines	12	13	71	14	57	11	11	-20
Régions rurales du Sud	9	9	28	10	31	11	2	11
Régions rurales du Nord	12	16	29	14	20	10	27	-31
Île-du-Prince-Édouard	36	41	14	50	6	22	16	-57
Régions urbaines	10	12	14	9	18	11	20	27
Régions rurales du Sud	10	11	3	3	12	12	8	294
Nouvelle-Écosse	11	15	11	20	6	11	39	-46
Régions urbaines	25	18	171	18	210	22	-27	22
Régions rurales du Sud	28	19	112	18	161	25	-30	42
Nouveau-Brunswick	19	15	59	18	49	15	-20	-17
Régions urbaines	17	23	185	26	199	28	36	7
Régions rurales du Sud	15	21	106	25	104	24	44	-3
Ontario	20	26	79	29	95	34	26	20
Régions urbaines	19	23	3,435	24	3,547	24	22	2
Régions rurales du Sud	20	24	3,280	25	3,360	25	22	1
Régions rurales du Nord	9	10	114	11	133	12	8	16
Manitoba	17	17	41	16	54	21	0	32
Régions urbaines	35	50	802	60	676	51	44	-16
Régions rurales du Sud	33	51	586	62	478	50	58	-19
Régions rurales du Nord	19	24	91	31	89	30	25	-3
Saskatchewan	101	123	125	142	109	123	22	-13
Régions urbaines	35	67	920	80	858	74	93	-7
Régions rurales du Sud	29	57	531	71	436	58	99	-19
Régions rurales du Nord	33	54	214	59	236	65	67	11
Alberta	166	383	175	444	186	471	131	6
Régions urbaines	28	36	1,572	36	1,709	39	28	7
Régions rurales du Sud	27	33	1,197	33	1,210	33	22	0
Régions rurales du Nord	24	40	197	41	264	54	66	31
Colombie-Britannique	56	80	178	71	235	94	44	32
Régions urbaines	23	19	947	19	947	18	-19	-1
Régions rurales du Sud	23	19	835	18	802	17	-20	-5
Régions rurales du Nord	16	16	81	19	109	25	-4	34
Yukon	32	31	31	27	36	31	-3	16
Régions urbaines	36	47	24	58	26	62	29	7
Régions rurales du Nord	24	28	11	32	13	37	19	16
Territoires du Nord-Ouest	92	138	13	185	13	186	50	1
Régions urbaines	45	84	52	115	64	142	87	23
Régions rurales du Nord	12	25	10	45	10	44	113	-1
Nunavut	74	139	42	184	54	239	89	29

1. Les taux moyens sont calculés par 100 000 habitants et sont fondés sur le nombre total de victimes tout au long de la période, divisé par la somme des populations pour chaque année pendant la période de six ans.

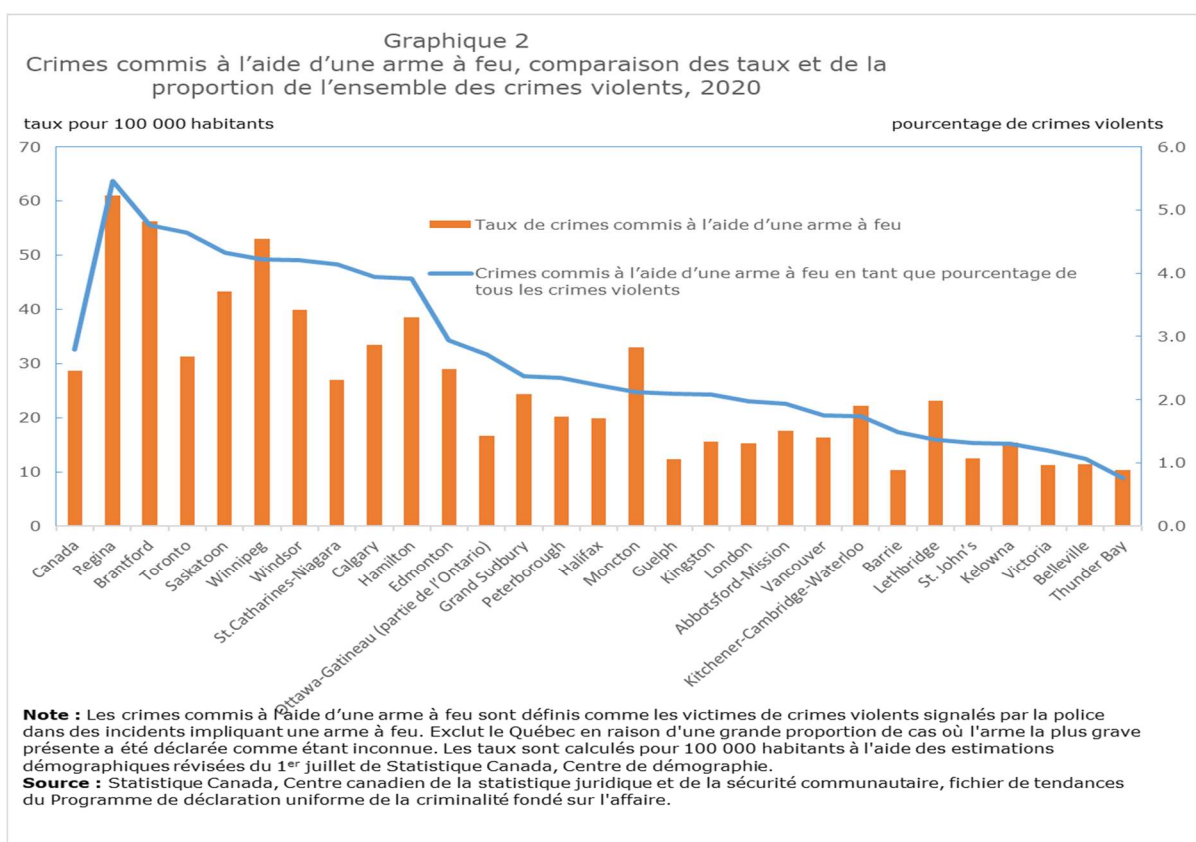
2. Les taux sont calculés pour 100 000 habitants à partir des estimations révisées de la population au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.

Note : Les crimes commis à l'aide d'une arme à feu sont définis comme des victimes de crimes violents signalés par la police dans des incidents impliquant une arme à feu. Exclut le Québec en raison d'une grande proportion de cas où l'arme la plus grave présente a été déclarée comme étant inconnue. Les services de police des régions rurales desservent un territoire où la majorité de la population vit à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR). Les services de police urbains desservent un territoire dont la majorité de la population vit à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR. Veuillez consulter « Sources de données et concepts » pour de plus amples renseignements. Les régions rurales du Nord comprennent tous les services de police ruraux dans les territoires ou dans le Nord provincial. Le Nord provincial englobe les régions septentrionales de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. Les régions rurales du Sud désignent les services de police ruraux dans les régions méridionales de ces provinces, ainsi que ceux de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité communautaire, fichier de tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

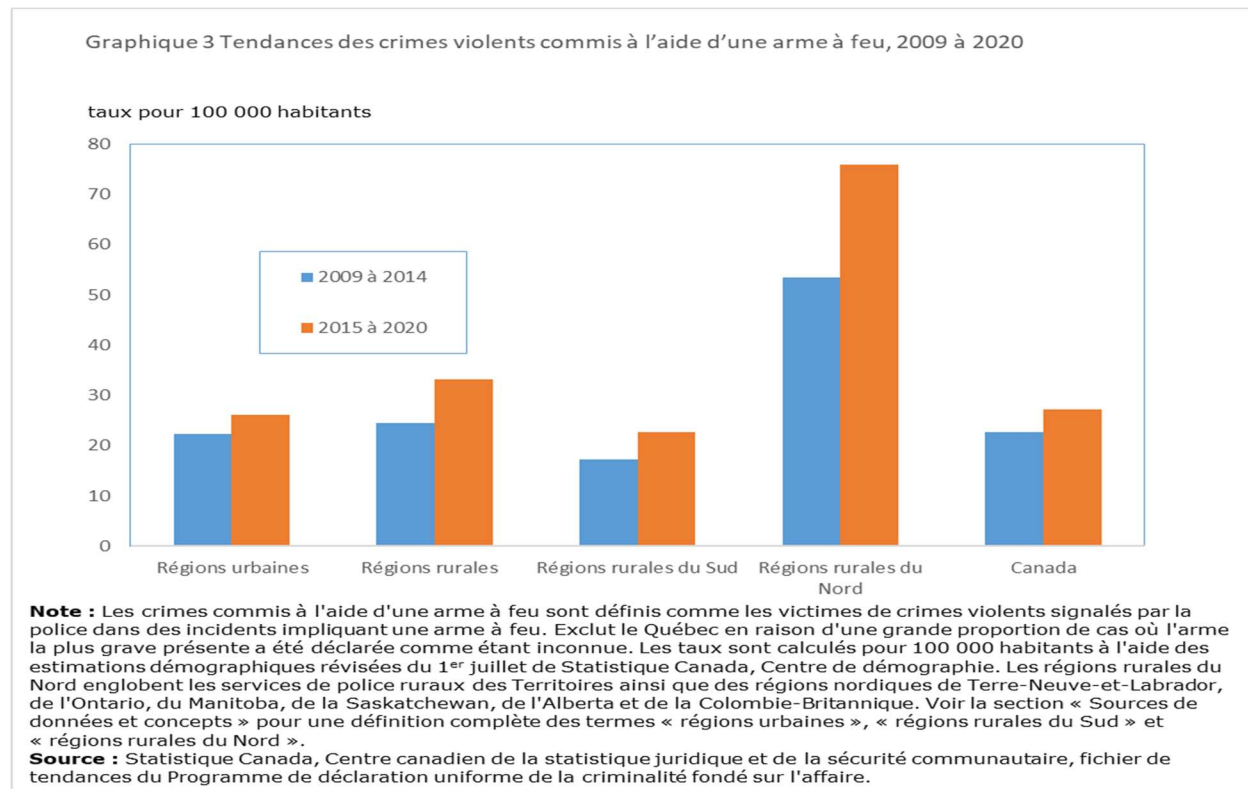
Dans la plupart des provinces, les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les régions urbaines.

Les crimes commis à l'aide d'une arme à feu diffèrent selon la province et le territoire. Comme pour les années précédentes, les taux de crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu en 2020 étaient plus élevés dans les régions rurales que dans les centres urbains dans la plupart des provinces. Divers facteurs peuvent aider à expliquer les taux plus élevés dans ces régions. Par exemple, le plus grand nombre de propriétaires d'armes à feu peut contribuer à des taux plus élevés dans les collectivités rurales, car les armes à feu peuvent être nécessaires pour la chasse ou l'agriculture, et, par conséquent, une arme à feu peut être plus souvent présente lors de la perpétration d'une infraction.



Dans de nombreuses provinces, même si les taux de violence liée aux armes à feu étaient plus élevés dans les régions rurales (particulièrement dans le nord rural), la violence liée aux armes à feu était proportionnellement plus fréquente dans les régions urbaines. En particulier, en 2020, les administrations urbaines où les armes à feu étaient les plus courantes (en tant que proportion des crimes violents) étaient les centres urbains de la Saskatchewan (4,6 % des crimes violents), du Manitoba (3,5 %) et de l'Ontario (3,4 %)^v. Les régions rurales où ces proportions étaient les plus élevées se trouvaient en Alberta, où les armes à feu étaient plus fréquemment présentes lors des crimes dans les régions rurales du Sud (4,4 %) et les régions rurales du Nord (3,8 %), comparativement aux régions urbaines (3,2 %). Les proportions étaient également élevées (plus de

3 %) dans les régions rurales de la Saskatchewan (3,5 % dans les régions rurales du Sud et 3,4 % dans les régions rurales du Nord), même si elles étaient plus faibles que dans les régions urbaines.



Les crimes violents liés aux armes à feu dans les régions urbaines impliquent le plus souvent des armes de poing, tandis que les carabines ou les fusils de chasse sont les plus souvent utilisés dans les zones rurales

En 2020, pour la plupart des victimes de crimes violents liés aux armes à feu dans les régions urbaines (63 %) et dans la plupart des RMR, l'incident impliquait des armes de poing (tableau 8)^{vi}. Les armes de poing étaient les armes à feu les plus courantes à Toronto (étant impliquées dans 86 % des crimes violents liés aux armes à feu), Windsor (80 %), Ottawa (78 %) et Barrie (78 %). Les régions métropolitaines de recensement (RMR) où les taux de crimes liés aux armes de poing étaient les plus élevés étaient Windsor, Brantford, Hamilton, Toronto et Winnipeg.

En revanche, les carabines et les fusils de chasse ont été utilisés le plus souvent lors de la perpétration d'un crime violent commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions rurales (46 % dans les régions rurales du Sud et 39 % dans les régions rurales du Nord). D'autres armes à feu, comme les fusils à plomb, représentaient une proportion importante des crimes commis à l'aide d'une arme à feu dans les régions rurales du Sud (29 %) et les régions rurales du Nord (32 %).

Enfin, les taux les plus élevés de crimes liés aux armes de poing au Canada ont été signalés dans le nord de la Saskatchewan, qui est entièrement rural, et dans les Territoires du Nord-Ouest. De plus, les taux de criminalité liée aux armes de poing dans le nord rural du Canada étaient considérablement plus élevés de 2015 à 2020 par rapport à la période de six ans précédente.

Crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu impliquant le crime organisé ou des gangs de rue

Bien que le Programme DUC ait été structuré de manière à recueillir des données auprès de la police sur le lien entre le crime et le crime organisé ou l'activité des gangs de rue, il est difficile pour l'organisme de communiquer des renseignements exacts. En 2017, Statistique Canada et l'Association canadienne des chefs de police ont diffusé sept recommandations visant à améliorer la production de rapports. Ces recommandations comprenaient notamment que les dirigeants des services de police fournissent du soutien pour accroître la priorité de la collecte de données sur le crime organisé; la modification des politiques si les renseignements sur la participation au crime organisé se trouvent ailleurs que dans le système utilisé pour la production de rapports à l'intention du Programme DUC (ajouter la référence). Après un effort concerté visant à fournir aux services de police les pratiques exemplaires et le soutien nécessaire pour la production de rapports, Statistique Canada a commencé à diffuser en 2018 des renseignements fournis par la police sur le crime organisé et l'activité des gangs de rue, avec les données de 2016 et des années subséquentes. Les services de police desservant 93 % de la population canadienne ont déclaré ces renseignements portant précisément sur le crime organisé en 2020.

En 2020, lorsque ces renseignements ont été déclarés, 6 % des crimes violents commis à l'aide d'une arme à feu ont été identifiés par la police comme confirmés ou soupçonnés d'avoir été commis par une organisation criminelle ou un gang de rue et au bénéfice de ces organisations criminelles ou gangs de rue^{vii}. Bien que la police présente ces données et les approuve, il est probable qu'il soit encore difficile de déclarer avec exactitude si l'incident a été commis ou non par le crime organisé ou dans l'intérêt de celui-ci; il s'agit donc probablement d'un sous-dénombrement.

Parmi les incidents avec une arme lors desquels une arme à feu était présente, les infractions les plus fréquentes qui ont été déclarées confirmées ou soupçonnées d'avoir été commises au profit du crime organisé ou attribuables à des gangs étaient l'homicide (x %), autres infractions connexes entraînant la mort et la tentative de meurtre (27 % combinées), le vol qualifié (22 %) et décharger une arme à feu intentionnellement (21 %)^{viii}.

Tendances en matière d'homicides liés aux armes à feu

D'après des renseignements détaillés tirés de l'Enquête sur les homicides, le taux national d'homicides a augmenté pour une deuxième année consécutive en 2020 pour atteindre son taux le plus élevé depuis 2005 (1,95 pour 100 000 habitants). En 2020, les services de police partout au Canada ont déclaré 743 homicides, ce qui représente une hausse de 56 par rapport à 2019. Sur les 743 homicides, 277 ont été causés par une arme à feu, soit 15 de plus qu'en 2019 (0,73 pour 100 000 habitants). Il convient de noter que la fusillade de masse la plus meurtrière de l'histoire du Canada a eu lieu en avril 2020, quand 22 personnes ont été tuées en Nouvelle-Écosse.

Le taux d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu a généralement augmenté au cours des huit dernières années, passant de 1,45 homicide par 100 000 habitants en 2013 à un taux de 1,95 en 2020, ce qui représente une augmentation de 91 % de 2013 à 2020. Par conséquent, la proportion

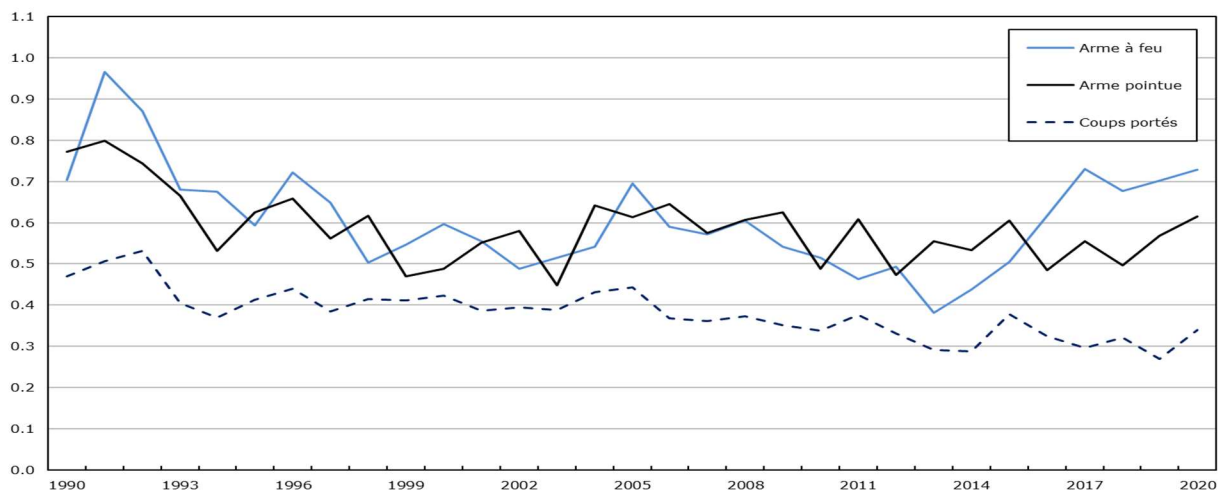
d'homicides impliquant une arme à feu est passée de 26 % de tous les homicides en 2013 à 37 % en 2020.

Plus du tiers des homicides au Canada est commis à l'aide d'une arme à feu

Historiquement, les homicides commis à l'aide d'une arme à feu ou d'une arme pointue sont les homicides les plus fréquents au Canada. Cependant, au cours des cinq dernières années, les fusillades sont devenues plus courantes (graphique 5), représentant de 37 % à 41 % de tous les homicides pour lesquels la méthode utilisée était connue. L'augmentation du nombre total d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu au Canada est attribuable aux hausses enregistrées en Nouvelle-Écosse (+22) et en Alberta (+21). L'augmentation observée en Nouvelle-Écosse est attribuable aux 22 homicides survenus lors des attaques perpétrées dans cette province, tandis que celle observée en Alberta découle principalement du plus grand nombre d'affaires survenues dans les RMR.

Graphique 4
Homicides, selon la méthode la plus courante, Canada, 1990 à 2020

taux pour 100 000 habitants



Note : Les chiffres de population sont fondés sur des estimations au 1^{er} juillet 2020 fournies par le Centre de démographie de Statistique Canada.
Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités, Enquête sur les homicides.

Près des trois quarts des homicides attribuables à des gangs signalés en 2020 ont été commis à l'aide d'une arme à feu

En 2020, 39 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu étaient attribuables à des gangs, la plus faible proportion enregistrée depuis 2015. Dans l'ensemble, en 2020, les homicides attribuables à des gangs commis à l'aide d'une arme à feu représentaient 14 % des homicides, comparativement à 20 % l'année précédente et à 19 % en 2018. Autrement dit, sur les 148 homicides attribuables à des gangs signalés en 2020, 107 ou 72 % ont été commis avec une arme à feu, la proportion la plus faible depuis 2013.

En 2020, 39 % des armes à feu utilisées pour commettre un homicide ont été récupérées. Parmi les incidents où l'arme à feu a été récupérée, 69 % ont fait l'objet d'une demande de dépistage. Ce chiffre était en fait plus élevé qu'en 2019, quand environ la même proportion a été récupérée, mais seulement 43 % ont fait l'objet d'une demande de dépistage. En 2020, l'origine des armes à feu a été déclarée inconnue pour 60 % des armes à feu ayant fait l'objet d'une demande de dépistage; ce pourcentage s'élevait à 54 % en 2019^{ix}.

Comme nous l'avons mentionné, l'Enquête sur les homicides a fait l'objet d'un remaniement en 2019, ce qui a permis d'ajouter une quantité considérable de contenu lié aux armes à feu, y compris ces renseignements sur le dépistage. Toutefois, une bonne partie de ces renseignements n'ont pas été divulgués pour le moment en raison de la faible qualité des données résultant d'une proportion élevée d'inconnues déclarées.

Les armes de poing demeurent le type d'armes à feu le plus souvent utilisé pour commettre des homicides

Le type d'arme à feu utilisé pour commettre des homicides au Canada a varié au cours des 30 dernières années. Avant les années 1990, les carabines et les fusils de chasse étaient utilisés beaucoup plus souvent que les armes de poing. Toutefois, une transition vers l'utilisation accrue des armes de poing lors de la perpétration d'homicides au Canada est observée depuis le début des années 1990.

En 2020, les armes de poing ont continué d'être l'arme à feu la plus souvent utilisée pour commettre un homicide, 49 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu ayant été perpétrés avec une arme de poing. La proportion d'armes de poing utilisée dans les homicides commis à l'aide d'une arme à feu était plus élevée que celle enregistrée pour tous les autres types d'armes à feu dans toutes les provinces, sauf en Saskatchewan et en Alberta, où les carabines et les fusils de chasse ont été utilisés dans 83 % et dans 45 % des homicides commis à l'aide d'une arme à feu, respectivement. C'était également le cas en Nouvelle-Écosse, où le type d'arme à feu était inconnu pour les deux tiers des homicides commis à l'aide d'une arme à feu en 2020.

Lacunes statistiques liées aux armes à feu

Il est important de reconnaître qu'il existe des limites dans notre collecte de données sur les armes à feu utilisées pour commettre des crimes. On recueille peu de renseignements sur les caractéristiques de ces armes à feu, comme des détails sur le type exact d'arme à feu, leur propriétaire (p. ex. l'accusé, la victime ou une autre personne), comment elles étaient entreposées, ou si le propriétaire était titulaire d'un permis. De plus, bien que certains services de police recueillent des renseignements sur les fusillades, aucune définition uniforme du terme « fusillade » n'était appliquée par les services de police au Canada. On constatait également la nécessité que le Canada adopte une définition uniforme des armes à feu sont considérées comme des « armes à feu liées à un acte criminel ».

Expansion du Programme DUC de 2021 et définitions normalisées

Pour remédier à ces limites, le CCSJSC a mené une étude de faisabilité en consultation avec les principaux intervenants et a cerné les priorités en matière de renseignements et les données qui pourraient être recueillies auprès des services de police au moyen du Programme DUC. Par conséquent, le CCSJSC a apporté un certain nombre de révisions au Programme DUC, qui a commencé à recueillir des données en 2021. Il convient de noter qu'il faudra peut-être quelques années pour que ces changements soient pleinement mis en œuvre par les services de police de manière à permettre la communication de ces renseignements au Programme DUC. Par conséquent, le Programme DUC recueille maintenant :

- des renseignements sur le nombre d'armes à feu récupérées, saisies ou volées dans le cadre d'un incident criminel;
- de meilleures mesures liées aux « fusillades » grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une définition normalisée de « fusillade » qui sera utilisée par les services de police et l'ajout d'une variable au Programme DUC afin de déterminer si une arme à feu a été déchargée lors d'un incident;
- Élaboration et mise en œuvre d'une définition normalisée d'« arme à feu liée à un acte criminel » qui sera utilisée par les services de police. Les « armes à feu liées à un acte criminel » sont définies comme étant a) des armes à feu (tel que défini par le *Code criminel*) qui ont été utilisées ou que l'on soupçonne d'avoir été utilisées lors de la perpétration d'une infraction criminelle, peu importe si l'arme à feu était légalement possédée ou non; ou b) une arme à feu dont le numéro de série a été effacé, modifié ou retiré.

Origine des armes à feu liées à un acte criminel

Ce qui est particulièrement pertinent pour le comité, c'est qu'il y a actuellement peu de renseignements accessibles au public qui indiquent l'origine des armes à feu utilisées pour commettre un crime afin de déterminer si une arme à feu utilisée dans une infraction a été volée, achetée illégalement ou est entrée en contrebande au pays.

Il n'existe actuellement aucun renseignement complet sur l'origine de chaque arme à feu utilisée dans un incident criminel. Premièrement, les armes à feu utilisées pour commettre un crime ne sont pas toutes récupérées, et il arrive donc qu'il n'y ait pas d'arme à envoyer au dépistage. Deuxièmement, toutes les armes à feu récupérées ne sont pas nécessairement envoyées au dépistage. Le Centre national de dépistage des armes à feu de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) s'occupe du traitement des demandes de dépistage afin d'appuyer les organismes d'application de la loi au Canada et à l'étranger dans leurs enquêtes. Ils tiennent à jour une base de données qui contient les données de suivi des armes à feu lorsqu'une demande de suivi d'armes à feu a été présentée (habituellement uniquement pour appuyer une enquête criminelle ou une poursuite). Toutefois, lorsque des renseignements sur le dépistage ne sont pas requis à de telles fins, une demande n'est généralement pas envoyée au Centre national de dépistage des armes à feu. De plus, étant donné l'absence d'exigence que les provinces et les territoires envoient leurs armes à feu à la GRC aux fins de dépistage, il n'existe donc pas de base de données nationale sur le dépistage des armes à feu. Enfin, en plus du service de dépistage offert par la GRC, l'Ontario a son propre Programme de surveillance et de contrôle des armes à feu.

Le CCSJSC travaille actuellement sur une autre étude de faisabilité en collaboration avec Sécurité publique Canada qui examine de façon plus approfondie les exigences relatives à l'appui de la collecte de données nationales complètes sur l'origine des armes à feu, en ce qui a trait à la fois au dépistage (lorsqu'un organisme ou un organisme d'application de la loi recueille des renseignements sur l'origine des armes à feu et sur leur historique, tel que déterminé par le dépistage des armes à feu) et au suivi (lorsqu'un organisme d'application de la loi recueille des renseignements sur le mouvement des armes à feu liées un acte criminel à partir de leur point d'origine jusqu'à leur lien avec un événement criminel). Ce projet fera des recommandations sur la façon de produire des données nationales sur l'origine des armes à feu liées à un acte criminel lors de l'exercice 2022-2023.

Des intervenants clés seront contactés pour déterminer :

- les types de données recueillies qui sont pertinentes pour le dépistage ou le suivi des armes à feu liées à un acte criminel, ainsi que les processus, les politiques et les procédures en place concernant le dépistage et le suivi;
- les capacités et les pratiques d'échange de données et de renseignements, y compris les difficultés ou les obstacles à la communication ou à l'obtention de ces données ou de ces renseignements;
- les ressources qui seraient nécessaires pour recueillir des renseignements sur le suivi et le dépistage de toutes les armes à feu liées à un acte criminel qui se retrouvent en possession des services de police.

Autres lacunes en matière de renseignements

En plus de renseignements sur les armes à feu liées à un acte criminel, il y a un certain nombre d'autres lacunes dans notre connaissance de la nature de la violence liée aux armes à feu au Canada. Bien que des efforts aient été déployés pour faire du Programme DUC un outil pour repérer les crimes commis au profit du crime organisé ou des gangs de rue, la mesure dans laquelle le crime organisé est impliqué dans la violence liée aux armes à feu n'est pas claire à l'heure actuelle. En outre, il reste des lacunes concernant divers renseignements socioéconomiques et démographiques qui aideraient à comprendre les facteurs de risque pour les contacts avec le système de justice pénale, afin d'éclairer la prévention. Cela comprend des renseignements sur l'identité autochtone et racisée (à l'exception des données sur les homicides) et les caractéristiques socioéconomiques des victimes et des personnes accusées de violence liée aux armes à feu.

En plus de travailler à améliorer la collecte de données pour les renseignements directement liés aux armes à feu, Statistique Canada travaille actuellement avec la communauté policière et des organismes clés afin de formuler des recommandations sur la façon de recueillir des données déclarées par la police sur l'identité autochtone et racisée des victimes et des personnes accusées au moyen du Programme DUC.

NOTES

ⁱ Cette mesure ne comprend pas les infractions non violentes au *Code criminel* lorsqu'une arme à feu était présente, y compris les infractions administratives comme l'entreposage non sécuritaire, ou les infractions violentes spécifiques aux armes à feu comme le fait de décharger une arme à feu intentionnellement lorsqu'aucune victime n'a été identifiée.

ⁱⁱ Les voies de fait majeures comprennent les voies de fait graves (niveau 2) et les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 3).

ⁱⁱⁱ Ce taux combiné comprend également d'autres infractions entraînant la mort, comme la négligence criminelle entraînant la mort.

^{iv} Une région métropolitaine de recensement (RMR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants d'après les données ajustées du recensement précédent.

^v Les administrations où une proportion plus élevée de crimes violents impliquaient des armes à feu dans les régions rurales comparativement aux régions urbaines en 2020 étaient le Nouveau-Brunswick, l'Alberta (dans les régions rurales du Nord et du Sud), dans les régions rurales du sud de la Colombie-Britannique et dans les régions rurales du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

^{vi} Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité utilise quatre catégories pour recueillir des renseignements sur l'arme la plus dangereuse sur les lieux de l'affaire lors de la perpétration d'un crime, peu importe si elle a été utilisée ou non. Les armes de poing désignent toute arme à feu conçue pour être tenue et actionnée d'une seule main, y compris les pistolets semi-automatiques. Les carabines et les fusils de chasse comprennent la plupart des armes à feu à canon long. Les carabines ou fusils de chasse à canon scié et toutes les armes à feu entièrement automatiques sont recueillis séparément et identifiés comme « autres armes à feu » dans le présent article. De plus, des renseignements sont également recueillis sur les armes similaires à une arme à feu comme les fusils à plombs ou les pistolets lance-fusées et les armes à feu dont le type est inconnu.

^{vii} D'après les renseignements fournis par les services de police inclus dans le fichier sur les tendances du Programme de déclaration uniforme de la criminalité qui ont rapporté des renseignements sur le crime organisé et les activités des gangs de rue.

^{viii} Ces chiffres sont fondés sur l'infraction la plus grave dont la victime a été l'objet. En examinant les victimes de toute infraction ayant impliqué la décharge d'une arme à feu, 11 % des incidents ont été signalés comme des cas où la présence du crime organisé ou d'un gang de rue était confirmée ou soupçonnée.

^{ix} Lorsque l'origine est déclarée comme inconnue, cela signifie que le dépistage a échoué et qu'aucune origine n'a été déterminée ou que les renseignements sur l'origine qui auraient dû être envoyés par le service de dépistage n'avaient pas encore été reçus par le service de police ou n'avaient pas été déclarés par la police pendant l'enquête.

RESSOURCES

ARMSTRONG, A., et JAFFRAY, B. 2021. « L'homicide au Canada, 2020 ». *Juristat*. Produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Disponible à l'adresse suivante : [L'homicide au Canada, 2020 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00001-eng.htm)

MOREAU, G. MOREAU, G. 2021. « Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020 ». *Juristat*. Produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Disponible à l'adresse suivante : [Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2020 \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00001-eng.htm)

MUNCH, C. et SILVER, W. 2017. « Mesurer le crime organisé au Canada : résultats d'un projet pilote ». *Juristat*. Produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. Disponible à l'adresse suivante : [Mesurer le crime organisé au Canada : résultats d'un projet pilote \(statcan.gc.ca\)](https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2017001/article/00001-eng.htm)

ANNEXE A : Tableaux supplémentaires de pertinence

Les tableaux ci-dessous ont été demandés à la vice-présidente du comité, Mme Raquel Dancho. Des tableaux de données supplémentaires peuvent être fournis sur demande.

Tableau 1a
Nombre de victimes d'homicide, selon le nombre de victimes tuées dans une affaire et l'arme principale, Canada, 1974 à 2020

Année ¹	Une victime						Deux victimes					Trois victimes ou plus						
	Arme à feu ²	Objet pointu ³	Force physique	Autre arme ⁴	Aucune arme ⁵	Inconnu	Arme à feu ²	Objet pointu ³	Force physique	Autre arme ⁴	Aucune arme ⁵	Inconnu	Arme à feu ²	Objet pointu ³	Force physique	Autre arme ⁴	Aucune arme ⁵	Inconnu
1974	214	299	...	1	44	8	...	0	25	6	...	0
1975	226	361	...	0	46	24	...	0	20	23	...	0
1976	215	362	...	0	32	18	...	0	11	29	...	0
1977	208	396	...	0	28	18	...	0	24	38	...	0
1978	206	383	...	0	31	17	...	0	13	12	...	0
1979	171	366	...	2	36	30	...	0	0	27	...	0
1980	164	315	...	0	22	24	...	0	8	58	...	0
1981	173	416	...	1	18	28	...	0	8	3	...	0
1982	184	382	...	0	32	20	...	0	33	16	...	0
1983	178	411	...	0	30	40	...	0	16	7	...	0
1984	171	396	...	0	34	28	...	0	24	14	...	0
1985	175	441	...	0	29	27	...	0	18	14	...	0
1986	143	354	...	0	21	31	...	0	11	7	...	0
1987	155	407	...	1	35	27	...	0	12	7	...	0
1988	136	381	...	0	20	22	...	0	13	4	...	0
1989	164	366	...	1	28	38	...	0	24	33	...	0
1990	159	413	...	0	36	32	...	0	0	17	...	0
1991	214	211	120	113	1	6	33	11	1	13	0	0	24	2	0	5	0	0
1992	199	198	126	95	2	8	23	12	6	9	0	2	25	1	1	27	0	0
1993	171	177	114	99	5	4	24	9	2	10	1	0	0	5	1	4	0	0
1994	168	149	104	91	9	6	28	2	0	14	2	0	0	3	0	20	0	0
1995	151	171	117	85	0	7	17	12	2	19	0	0	6	0	0	0	0	0
1996	164	158	93	108	1	11	33	16	5	6	0	0	17	21	0	2	0	0
1997	155	159	100	78	2	7	26	8	3	19	0	0	13	1	0	16	0	0
1998	129	168	101	91	3	15	20	11	3	6	0	0	3	6	3	0	0	0
1999	134	131	104	93	3	12	28	9	5	10	0	0	4	3	0	3	0	0
2000	153	137	103	86	2	11	26	9	0	6	0	1	4	4	0	4	0	0
2001	132	159	78	99	3	12	25	8	0	15	2	2	15	3	0	0	0	0
2002	130	174	106	86	7	37	16	8	2	4	0	0	7	0	2	1	0	2
2003	135	139	98	106	6	28	25	2	2	5	0	2	3	0	0	0	0	0
2004	149	190	100	98	1	31	18	13	0	17	0	2	6	0	0	0	0	0
2005	185	177	111	90	3	27	29	14	2	6	0	1	10	6	0	3	0	0
2006	158	198	87	73	1	25	16	5	5	8	0	0	18	6	0	8	0	0
2007	154	170	86	91	1	30	20	13	0	3	0	2	14	4	0	5	0	4
2008	179	179	104	68	3	23	16	10	1	9	0	0	6	13	0	1	0	2
2009	159	201	84	84	0	23	17	9	0	12	0	2	6	0	0	10	0	4
2010	151	164	88	83	7	20	24	2	2	7	0	3	0	0	1	5	0	0
2011	137	203	103	87	7	18	16	6	0	10	0	4	6	0	0	11	0	0
2012	142	151	97	71	4	24	26	7	0	11	0	0	3	7	3	2	0	0
2013	108	175	88	69	4	17	23	16	0	1	2	0	3	3	0	0	0	0
2014	124	171	77	70	4	18	18	9	5	3	0	1	13	8	0	0	0	3
2015	155	194	116	64	2	22	19	17	0	4	2	0	6	4	0	6	0	0
2016	192	161	107	78	1	25	28	8	2	2	0	2	3	2	0	5	0	0
2017	213	180	75	74	3	32	41	20	3	10	0	0	13	0	2	1	0	0
2018	214	173	96	70	4	34	26	8	0	4	0	2	11	3	2	13	0	0
2019	239	203	86	68	2	39	23	9	1	3	0	2	0	4	0	8	0	0
2020	234	222	93	89	3	39	32	3	2	6	0	1	11	5	0	0	0	3

... Sans objet

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Les données désagrégées pour la période de 1974 à 1990 ne sont pas disponibles en raison des méthodes de collecte différentes.

2. Arme à feu comprend les homicides où l'arme principale utilisée est une carabine ou un fusil de chasse, une carabine ou un fusil de chasse tronqué, une arme de poing, une arme à feu entièrement automatique, une autre arme semblable à une arme à feu (p. ex. fusil à clou, carabine à plomb), ou une arme à feu mais dont le type est inconnu.

3. Objet pointu comprend les homicides où l'arme principale utilisée est un couteau ou un autre instrument perçant ou coupant.

4. Autre arme comprend les homicides où l'arme principale utilisée est une massue ou un instrument contondant, des explosifs, un véhicule à moteur, une ligature, un liquide brûlant ou une substance caustique, un poison, une drogue, un gaz ou de la vapeur, le feu, l'eau, ou une autre arme principale (p. ex. électricité, chien, oreiller, sable).

5. Aucune arme comprend les homicides où aucune arme n'a été utilisée pour tuer la victime. Il peut s'agir, par exemple, de nouveau-nés asphyxiés par leurs propres sécrétions ou d'une affaire où la victime, prise de peur, s'est enfuie et a connu une mésaventure, comme le fait de tomber d'une falaise ou de se faire heurter par un véhicule qui arrivait sur la voie publique. Comprend également les homicides par hypothermie ou exposition.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Enquête sur les homicides.

Tableau 1b

Nombre de victimes par affaire d'homicide commis avec ou sans arme à feu ayant fait trois victimes ou plus, Canada, 1974 à 2020

Année	Trois victimes ou plus								
	Nombre de victimes d'homicide commis avec une arme à feu ¹	Nombre total d'affaires d'homicide commis avec une arme à feu	Moyen nombre de victimes par affaire	Nombre de victimes d'homicide commis sans arme à feu ²	Nombre total d'affaires d'homicide commis sans une arme à feu	Moyen nombre de victimes par affaire	Nombre total de victimes	Nombre total d'affaire ³	Moyen nombre total de victimes par affaire
1974	25	7	3.57	6	2	3.00	31	9	3.44
1975	20	6	3.33	23	4	5.75	43	9	4.78
1976	11	3	3.67	29	8	3.63	40	11	3.64
1977	24	7	3.43	38	6	6.33	62	12	5.17
1978	13	4	3.25	12	3	4.00	25	7	3.57
1979	0	0	...	27	8	3.38	27	8	3.38
1980	8	2	4.00	58	4	14.50	66	6	11.00
1981	8	2	4.00	3	1	3.00	11	3	3.67
1982	33	9	3.67	16	5	3.20	49	14	3.50
1983	16	4	4.00	7	2	3.50	23	6	3.83
1984	24	7	3.43	14	5	2.80	38	11	3.45
1985	18	5	3.60	14	4	3.50	32	9	3.56
1986	11	3	3.67	7	2	3.50	18	5	3.60
1987	12	4	3.00	7	3	2.33	19	6	3.17
1988	13	4	3.25	4	1	4.00	17	5	3.40
1989	24	4	6.00	33	8	4.13	57	12	4.75
1990	0	0	...	17	5	3.40	17	5	3.40
1991	24	8	3.00	7	2	3.50	31	9	3.44
1992	25	8	3.13	29	8	3.63	54	15	3.60
1993	0	0	...	10	3	3.33	10	3	3.33
1994	0	0	...	23	7	3.29	23	7	3.29
1995	6	2	3.00	0	0	...	6	2	3.00
1996	17	3	5.67	23	7	3.29	40	10	4.00
1997	13	4	3.25	17	5	3.40	30	8	3.75
1998	3	1	3.00	9	3	3.00	12	4	3.00
1999	4	1	4.00	6	2	3.00	10	3	3.33
2000	4	1	4.00	8	3	2.67	12	3	4.00
2001	15	4	3.75	3	1	3.00	18	5	3.60
2002	7	2	3.50	5	2	2.50	12	3	4.00
2003	3	1	3.00	0	0	...	3	1	3.00
2004	6	2	3.00	0	0	...	6	2	3.00
2005	10	3	3.33	9	3	3.00	19	6	3.17
2006	18	4	4.50	14	4	3.50	32	8	4.00
2007	14	4	3.50	13	4	3.25	27	7	3.86
2008	6	2	3.00	16	5	3.20	22	7	3.14
2009	6	2	3.00	14	4	3.50	20	6	3.33
2010	0	0	...	6	2	3.00	6	2	3.00
2011	6	2	3.00	11	3	3.67	17	5	3.40
2012	3	1	3.00	12	4	3.00	15	5	3.00
2013	3	1	3.00	3	1	3.00	6	2	3.00
2014	13	3	4.33	11	3	3.67	24	6	4.00
2015	6	2	3.00	10	3	3.33	16	5	3.20
2016	3	1	3.00	7	2	3.50	10	3	3.33
2017	13	3	4.33	3	1	3.00	16	4	4.00
2018	11	4	2.75	18	4	4.50	29	7	4.14
2019	0	0	...	12	3	4.00	12	3	4.00
2020	11	4	2.75	8	3	2.67	19	6	3.17
Total pour l'ensemble des années	510	144	3.54	622	163	3.82	1132	295	3.84

... Sans objet

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. Arme à feu comprend les homicides où l'arme principale utilisée est une carabine ou un fusil de chasse, une carabine ou un fusil de chasse tronqué, une arme de poing, une arme à feu entièrement automatique, une autre arme semblable à une arme à feu (p. ex. fusil à clou, carabine à plomb), ou une arme à feu mais dont le type est inconnu.

2. Sans arme à feu comprend les homicides où l'arme principale utilisée est une massue ou un instrument contondant, des explosifs, un véhicule à moteur, une ligature, un liquide brûlant ou une substance caustique, un poison, une drogue, un gaz ou de la vapeur, le feu, l'eau, ou une autre arme principale (p. ex. électricité, chien, oreiller, sable).

3. Le nombre d'affaires commises avec une arme à feu et commises sans arme à feu peut ne pas correspondre au total du nombre d'affaires.

Note : Un faible nombre d'homicides pris en compte dans le total d'une année donnée pourraient en réalité s'être produits au cours d'années précédentes. Les homicides sont comptabilisés en fonction de l'année durant laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Enquête sur les homicides.

Tableau 2

Nombre de victimes d'homicide, selon nombre de victimes tuées dans une affaire, le genre, et selon que les homicides aient été commis ou non à l'aide d'une arme à feu, Canada, 1974 à 2020

Année	Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ¹															Homicides commis sans arme à feu														
	Une victime					Deux victimes					Trois victimes ou plus					Une victime					Deux victimes					Trois victimes ou plus				
	Masculin		Féminin		Total ²	Masculin		Féminin		Total ²	Masculin		Féminin		Total ²	Masculin		Féminin		Total ²	Masculin		Féminin		Total ²	Masculin		Féminin		Total ²
	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³		Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³		Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³		Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³		Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³		Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	
1974	150	70.1	64	29.9	214	34	77.3	10	22.7	44	12	48.0	13	52.0	25	168	56.0	132	44.0	300	3	37.5	5	62.5	8	6	100.0	0	0.0	6
1975	167	73.9	59	26.1	226	27	58.7	19	41.3	46	14	70.0	6	30.0	20	228	63.2	133	36.8	361	14	58.3	10	41.7	24	14	60.9	9	39.1	23
1976	153	71.2	62	28.8	215	23	71.9	9	28.1	32	5	45.5	6	54.5	11	233	64.4	129	35.6	362	8	44.4	10	55.6	18	13	44.8	16	55.2	29
1977	153	73.6	55	26.4	208	17	60.7	11	39.3	28	16	66.7	8	33.3	24	253	64.1	142	35.9	395	11	61.1	7	38.9	18	31	81.6	7	18.4	38
1978	155	75.2	51	24.8	206	22	71.0	9	29.0	31	9	69.2	4	30.8	13	252	65.8	131	34.2	383	5	29.4	12	70.6	17	3	35.0	9	75.0	12
1979	129	75.4	42	24.6	171	19	52.8	17	47.2	36	0	0.0	0	0.0	0	227	61.7	141	38.3	368	14	46.7	16	53.3	30	15	55.6	12	44.4	27
1980	120	73.2	44	26.8	164	13	59.1	9	40.9	22	4	50.0	4	50.0	8	203	64.4	112	35.6	315	12	50.0	12	50.0	24	34	58.6	24	41.4	58
1981	128	74.0	45	26.0	173	8	44.4	10	55.6	18	5	62.5	3	37.5	8	247	59.4	169	40.6	416	12	42.9	16	57.1	28	1	163.3	2	66.7	3
1982	131	71.2	53	28.8	184	20	62.5	12	37.5	32	18	54.5	15	45.5	33	259	67.8	123	32.2	382	10	50.0	10	50.0	20	10	62.5	6	37.5	16
1983	127	71.3	51	28.7	178	21	70.0	9	30.0	30	11	68.8	5	31.3	16	257	62.5	154	37.5	411	22	55.0	18	45.0	40	2	28.6	5	71.4	7
1984	126	73.7	45	26.3	171	24	70.6	10	29.4	34	14	58.3	10	41.7	24	251	63.4	145	36.6	396	16	57.1	12	42.9	28	5	35.7	9	64.3	14
1985	129	73.7	46	26.3	175	15	51.7	14	48.3	29	11	61.1	7	38.9	18	272	61.7	169	38.3	441	14	51.9	13	48.1	27	10	71.4	4	28.6	14
1986	96	67.1	47	32.9	143	9	42.9	12	57.1	21	6	54.5	5	45.5	11	234	66.3	119	33.7	353	15	48.4	16	51.6	31	4	57.1	3	42.9	7
1987	104	67.1	51	32.9	155	26	74.3	9	25.7	35	4	33.3	8	66.7	12	270	66.3	137	33.7	407	13	48.1	14	51.9	27	0	0.0	7	100.0	7
1988	101	74.3	35	25.7	136	12	60.0	8	40.0	20	10	76.9	3	23.1	13	238	62.5	143	37.5	381	10	45.5	12	54.5	22	2	50.0	2	50.0	4
1989	117	71.3	47	28.7	164	18	64.3	10	35.7	28	7	29.2	17	70.8	24	227	62.0	139	38.0	366	14	36.8	24	63.2	38	25	75.8	8	24.2	33
1990	123	77.4	36	22.6	159	26	72.2	10	27.8	36	0	0.0	0	0.0	0	251	60.8	162	39.2	413	15	46.9	17	53.1	32	6	35.3	11	64.7	17
1991	152	71.0	62	29.0	214	19	57.6	14	42.4	33	15	62.5	9	37.5	24	283	62.7	168	37.3	451	14	56.0	11	44.0	25	2	28.6	5	71.4	7
1992	148	74.4	51	25.6	199	13	56.5	10	43.5	23	17	68.0	8	32.0	25	279	65.0	150	35.0	429	12	41.4	17	58.6	29	19	65.5	10	34.5	29
1993	136	79.5	35	20.5	171	14	58.3	10	41.7	24	0	0.0	0	0.0	0	254	63.7	145	36.3	399	9	40.9	13	59.1	22	6	60.0	4	40.0	10
1994	137	81.5	31	18.5	168	20	71.4	8	28.6	28	0	0.0	0	0.0	0	213	59.5	145	40.5	358	11	61.1	7	38.9	18	14	60.9	9	39.1	23
1995	121	80.1	30	19.9	151	6	35.3	11	64.7	17	4	66.7	2	33.3	6	244	64.2	136	35.8	380	16	48.5	17	51.5	33	0	0.0	0	0.0	0
1996	125	76.2	39	23.8	164	22	66.7	11	33.3	33	5	29.4	12	70.6	17	257	69.3	114	30.7	371	14	51.9	13	48.1	27	11	47.8	12	52.2	23
1997	122	78.7	33	21.3	155	14	53.8	12	46.2	26	7	53.8	6	46.2	13	211	61.0	135	39.0	346	17	56.7	13	43.3	30	10	58.8	7	41.2	17
1998	104	80.6	25	19.4	129	15	75.0	5	25.0	20	1	33.3	2	66.7	3	253	66.9	125	33.1	378	5	25.0	15	75.0	20	4	44.4	5	55.6	9
1999	102	76.1	32	23.9	134	16	57.1	12	42.9	28	4	100.0	0	0.0	4	229	66.8	114	33.2	343	11	45.8	13	54.2	24	4	66.7	2	33.3	6
2000	128	83.7	25	16.3	153	20	76.9	6	23.1	26	3	75.0	1	25.0	4	234	69.0	105	31.0	339	7	43.8	9	56.3	16	5	102.5	3	37.5	8
2001	110	83.3	22	16.7	132	18	72.0	7	28.0	25	12	80.0	3	20.0	15	237	67.5	114	32.5	351	14	51.9	13	48.1	27	0	0.0	3	100.0	3
2002	109	83.8	21	16.2	130	10	62.5	6	37.5	16	4	57.1	3	42.9	7	245	59.8	165	40.2	410	7	50.0	7	50.0	14	0	0.0	5	100.0	5
2003	116	85.9	19	14.1	135	19	76.0	6	24.0	25	0	0.0	3	100.0	0	251	66.6	126	33.4	377	8	72.7	3	27.3	11	0	0.0	0	0.0	0
2004	127	85.2	22	14.8	149	10	55.6	8	44.4	18	4	66.7	2	33.3	6	267	63.6	153	36.4	420	17	53.1	15	46.9	32	0	0.0	0	0.0	0
2005	151	81.6	34	18.4	185	25	86.2	4	13.8	29	9	90.0	1	10.0	10	282	69.1	126	30.9	408	12	52.2	11	47.8	23	5	55.6	4	44.4	9
2006	133	84.2	25	15.8	158	12	75.0	4	25.0	16	13	72.2	5	27.8	18	279	72.7	105	27.3	384	4	22.2	14	77.8	18	5	35.7	9	64.3	14
2007	135	87.7	19	12.3	154	17	85.0	3	15.0	20	9	64.3	5	35.7	14	255	67.5	123	32.5	378	10	55.6	8	44.4	18	5	38.5	8	61.5	13
2008	160	89.4	19	10.6	179	11	68.8	5	31.3	16	5	83.3	1	16.7	6	275	72.9	102	27.1	377	9	45.0	11	55.0	20	7	43.8	9	56.3	16
2009	134	84.3	25	15.7	159	15	88.2	2	11.8	17	3	50.0	3	50.0	6	281	71.7	111	28.3	392	10	43.5	13	56.5	23	5	35.7	9	64.3	14
2010	125	83.3	25	16.7	150	18	75.0	6	25.0	24	0	0.0	0	0.0	0	240	66.3	122	33.7	362	14	100.0	0	0.0	14	4	66.7	2	33.3	6
2011	116	84.7	21	15.3	137	12	75.0	4	25.0	16	2	33.3	4	66.7	6	275	65.8	143	34.2	418	14	70.0	6	30.0	20	9	81.8	2	18.2	11
2012	122	85.9	20	14.1	142	19	73.1	7	26.9	26	2	66.7	1	33.3	3	235	67.7	112	32.3	347	9	50.0	9	50.0	18	4	33.3	8	66.7	12
2013	92	85.2	16	14.8	108	15	65.2	8	34.8	23	1	33.3	2	66.7	3	240	68.0	113	32.0	353	9	47.4	10	52.6	19	1	133.3	2	66.7	3
2014	99	79.8	25	20.2	124	13	72.2	5	27.8	18	7	53.8	6	46.2	13	233	68.5	107	31.5	340	11	61.1	7	38.9	18	8	72.7	3	27.3	11
2015	128	82.6	27	17.4	155	12	63.2	7	36.8	19	3	50.0	3	50.0	6	269	67.6	129	32.4	398	16	69.6	7	30.4	23	4	40.0	6	60.0	10
2016	170	88.5	22	11.5	192	20	71.4	8	28.6	28	1	33.3	2	66.7	3	262	70.4	110	29.6	372	5	35.7	9	64.3	14	3	42.9	4	57.1	7
2017	183	85.9	30	14.1	213	31	75.6	10	24.4	41	8	61.5	5	38.5	13	255	70.4	107	29.6	362	15	45.5	18	54.5	33	0	0.0	3	100.0	3
2018	186	86.9	28	13.1	214	20	76.9	6	23.1	26	5	45.5	6	54.5	11	272	72.1	105	27.9	377	5	35.7	9	64.3	14	5	27.8	13	72.2	18
2019	211	89.0	26	11.0	237	17	73.9	6	26.1	23	0	0.0	0	0.0	0	285	72.2	110	27.8	395	10	66.7	5	33.3	15	4	33.3	8	66.7	12
2020	204	87.2	30	12.8	234	20	62.5	12	37.5	32	7	63.6	4	36.4	11	325</														

Tableau 3
Nombre d'auteurs présumés, selon le nombre de victimes tuées dans les affaires soldées, les condamnations antérieures¹ de l'auteur présumé et les homicides commis à l'aide d'une arme à feu, selon des regroupements de 5 années, Canada, 2001 à 2020

Année	Homicides commis à l'aide d'une arme à feu ²												Homicides commis sans arme à feu											
	Une victime				Deux victimes				Trois victimes ou plus				Une victime			Deux victimes			Trois victimes ou plus					
	Auteur présumé avec condamnations antérieures		Auteur présumé sans condamnations antérieures		Auteur présumé avec condamnations antérieures		Auteur présumé sans condamnations antérieures		Auteur présumé avec condamnations antérieures		Auteur présumé sans condamnations antérieures		Auteur présumé avec condamnations antérieures		Auteur présumé sans condamnations antérieures		Auteur présumé avec condamnations antérieures		Auteur présumé sans condamnations antérieures		Auteur présumé avec condamnations antérieures		Auteur présumé sans condamnations antérieures	
	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³	Nombre	Pourcentage ³
2001 à 2005	395	69.5	173	30.5	30	56.6	23	43.4	8	50.0	8	50.0	1389	64.9	752	35.1	35	53.8	30	46.2	0	0.0	5	100.0
2006 à 2010	423	68.1	198	31.9	32	66.7	16	33.3	18	64.3	10	35.7	1249	60.8	804	39.2	26	59.1	18	40.9	9	50.0	9	50.0
2011 à 2015	363	65.6	190	34.4	20	42.6	27	57.4	3	27.3	8	72.7	1229	60.1	816	39.9	31	59.6	21	40.4	7	50.0	7	50.0
2016 à 2020 ⁴	547	67.7	261	32.3	30	50.0	30	50.0	4	28.6	10	71.4	1240	62.3	749	37.7	19	46.3	22	53.7	6	50.0	6	50.0

0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro

1. L'Enquête sur les homicides a commencé à colliger des données sur les condamnations antérieures de l'auteur présumé en 1997. Par conséquent les données ne sont pas disponibles de 1974 à 1996.

2. Les homicides commis à l'aide d'une arme à feu incluent tous les homicides où l'arme utilisée qui a servi à tuer la victime était une arme à feu.

3. Les auteurs présumés pour lesquels il était impossible de savoir s'ils avaient des condamnations antérieures ont été exclus du calcul des pourcentages.

4. Cette catégorie inclut les deux plus récentes années de données sur les auteurs présumés, en conséquence les comptes pourront augmenter dans le futur en raison des policiers qui auront plus de temps pour identifier un auteur présumé.

Note : Pour tous les homicides impliquant plusieurs victimes où l'arme principale causant la mort est différente entre les victimes, tous les auteurs présumés pour cette affaire seront représentés dans leurs colonnes respectives. Par exemple, dans une affaire avec deux victimes et deux auteurs présumés où une victime a été tuée avec une arme à feu, et l'autre a été tuée avec un couteau, les deux auteurs présumés seraient représentés sous « commis à l'aide d'une arme à feu » et les deux seraient également représentés sous « commis sans arme à feu ». Il peut y avoir un petit nombre d'homicides inclus dans le total d'une année donnée qui s'est produit au cours des années précédentes. Les homicides sont comptés selon l'année au cours de laquelle ils sont déclarés à Statistique Canada.

Source : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités. Enquête sur les homicides.

Tableau 4

Nombre et pourcentage de victimes d'homicide commis à l'aide d'une arme à feu, par le statut de permis d'arme à feu de l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) et par le type d'arme à feu, 2010-2020

Année	L'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) possède un permis d'arme à feu valide									L'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) ne possède pas de permis d'arme à feu valide									Ne sait pas si l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) possède un permis d'arme à feu valide									Nombre total d'homicides commis à l'aide d'une arme à feu où l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) était identifié ²		
	Carabine ou fusil		Arme de poing		Autre arme semblable à une arme à feu		Arme à feu - type inconnu		Total - arme à feu	Carabine ou fusil		Arme de poing		Autre arme semblable à une arme à feu		Arme à feu - type inconnu		Total - arme à feu	Carabine ou fusil		Arme de poing		Autre arme semblable à une arme à feu		Arme à feu - type inconnu		Total - arme à feu			
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre		Pourcentage	
2010	9	8.5	7	6.6	0	0	1	0.9	17	16.0	35	33.0	42	39.6	0	0	2	1.9	79	74.5	0	0	7	6.6	1	0.9	2	1.9	10	9.4
2011	13	13.3	14	14.3	0	0	0	0	27	27.6	22	22.4	34	34.7	0	0	2	2.0	58	59.2	6	6.1	5	5.1	0	0	2	2.0	13	13.3
2012	8	7.3	9	8.2	0	0	1	0.9	18	16.4	34	30.9	32	29.1	0	0	2	1.8	68	61.8	1	0.9	21	19.1	0	0	2	1.8	24	21.8
2013	5	6.0	9	10.8	0	0	0	0	14	16.9	30	36.1	33	39.8	0	0	1	1.2	64	77.1	3	3.6	2	2.4	0	0	0	0	5	6.0
2014	8	7.8	8	7.8	0	0	0	0	16	15.5	31	30.1	43	41.7	1	1.0	2	1.9	77	74.8	0	0	10	9.7	0	0	0	0	10	9.7
2015	14	13.3	9	8.6	0	0	0	0	23	21.9	38	36.2	34	32.4	2	1.9	1	1.0	75	71.4	2	1.9	2	1.9	0	0	3	2.9	7	6.7
2016	11	9.5	6	5.2	0	0	1	0.9	18	15.5	34	29.3	39	33.6	0	0	6	5.2	79	68.1	6	5.2	12	10.3	0	0	1	0.9	19	16.4
2017	23	15.6	12	8.2	1	0.7	0	0	36	24.5	47	32.0	46	31.3	0	0	2	1.4	95	64.6	3	2.0	9	6.1	2	1.4	2	1.4	16	10.9
2018	15	12.1	6	4.8	0	0	1	0.8	22	17.7	39	31.5	45	36.3	0	0	4	3.2	88	71.0	8	6.5	2	1.6	0	0	4	3.2	14	11.3
2019	20	15.0	4	3.0	0	0	0	0	24	18.0	42	31.6	39	29.3	1	0.8	7	5.3	89	66.9	3	2.3	5	3.8	1	0.8	0	0	9	6.8
2020	14	8.8	4	2.5	0	0	0	0	18	11.3	47	29.4	47	29.4	0	0	23	14.4	117	73.1	3	1.9	11	6.9	0	0	3	1.9	17	10.6
Total	140	10.9	88	6.8	1	0.08	4	0.3	233	18.1	399	31.1	434	33.8	4	0.3	52	4.0	889	69.2	35	2.7	86	6.7	4	0.3	19	1.5	144	11.2

Les homicides incluent les infractions au Code Criminel tel que le meurtre, l'homicide involontaire et l'infanticide

1. Auteur présumé ou suspect pouvant être inculpé renvoie à quelqu'un contre qui il existe, selon les déclarations faites par la police, assez d'information pour déposer une accusation en lien avec un incident criminel

2. Les totaux pour les années 2019 (11 victimes) et 2020 (8 victimes) incluent les homicides commis à l'aide d'une arme à feu pour lesquels l'auteur présumé ou le suspect pouvant être inculpé (ASI) avait un permis d'arme à feu valide qui a été déclaré comme Sans objet.

Note : Avant 2019, l'Enquête sur les homicides collectait des informations afin de savoir si l'ASI possédait ou non un permis d'arme à feu valide. Après que l'enquête eut été remaniée en 2019, l'enquête collecte désormais des informations afin de savoir si l'ASI possédait ou non un permis d'arme à feu valide pour le type d'arme à feu utilisé lors de l'incident et si l'ASI avait tiré un coup fatal. La comparaison des nombres avant et après 2019 doit être faite avec prudence. Étant donné la forte portion de victimes d'homicide commis à l'aide d'une arme à feu pour laquelle il n'y a pas d'auteur présumé (l'accusé ou de suspect pouvant être inculpé) identifié (43% de tous les homicides commis à l'aide d'une arme à feu entre 2010 et 2020) et une part relativement élevée de permis rapportés comme inconnus (11.2% de tous les homicides commis à l'aide d'une arme à feu où l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) était identifié), les données liées au permis d'arme à feu de l'auteur présumé (l'accusé ou le suspect pouvant être inculpé) doivent être interprétées avec prudence.

Source : Statistique Canada, l'Enquête sur les homicides, Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités.